

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPR) PRÉVISIBLES RELATIF AUX PHÉNOMÈNES D'INONDATION ET DE MOUVEMENTS DE TERRAIN COMMUNE DE SAINTE-ROSE

Par arrêté préfectoral, le préfet de La Réunion a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet susvisé. Ce PPR a pour objet de réglementer l'utilisation des sols en fonction des aléas et des risques identifiés. Cette réglementation va de la possibilité de construire sous certaines conditions à l'interdiction de construire. Il définit aussi les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui incombent aux particuliers ou aux collectivités. Le PPR comprend un rapport de présentation, des cartographies (cartes des aléas, des enjeux et du zonage réglementaire), un règlement et des annexes.

La personne responsable du PPR est le préfet de La Réunion, avec l'appui de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Réunion (DEAL). Des informations concernant le projet de PPR peuvent être demandées auprès de la DEAL Réunion à l'adresse suivante : DEAL/Service Prévention des Risques Naturels et Routiers/Unité Réglementation des Risques naturels et observatoire du littoral, 2 rue Juliette Dodu – CS 41009 - 97443 Saint-Denis cedex 9 ou par téléphone au 0262 40 28 51 ou par courriel à jimmy.hoareau@developpement-durable.gouv.fr

**Est désigné en qualité de commissaire enquêteur : Monsieur Jean-Pierre SCHIETTECATTE, retraité de la fonction publique de l'état.**

L'enquête publique aura lieu pendant trente-deux (32) jours consécutifs, **du 9 août 2022 au 9 septembre 2022 inclus**, sur la commune de SAINTE-ROSE. Aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et formuler ses observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet au siège de l'enquête fixé à **L'ECLAT - Espace Citoyen du Livre et des Arts pour Tous, 1 rue de l'Océan et au PEET - Pôle Environnemental Economique et Technique, 252 Route Nationale 2, lieu-dit « Le Marocain », sur la commune de Sainte-Rose**. Les observations pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la **mairie de Sainte-Rose à l'adresse suivante :**

**Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique relative au projet de PPR « inondation » et « mouvement de terrain »  
Hôtel de ville – 193 Route Nationale 2 - 97439 Sainte-Rose.**

Un ordinateur sera mis à disposition du public à L'ECLAT Service Aménagement (accessible aux dates et heures d'ouverture des bureaux) pour consulter la version électronique du dossier d'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible pendant la durée de l'enquête – du 9 août 2022 à 00h00 (matin) au 9 septembre 2022 à minuit (heures de Paris) - sur le site internet du registre dématérialisé d'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/4103>

Un lien vers le site internet du registre dématérialisé d'enquête sera disponible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr).

Le public pourra également formuler ses éventuelles observations et propositions (du 9 août 2022 à 00h00 – matin – au 9 septembre 2022 à minuit - heures de Paris) :

- sur le registre dématérialisé à la disposition du public sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4103>
- par courriel électronique à l'adresse suivante: [enquete-publique-4103@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4103@registre-dematerialise.fr)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, dates et horaires suivants :

### L'ECLAT

Mardi 9 août 2022 de 08h-12h et 13h-16h  
Mercredi 17 août 2022 de 08h-12h et 13h-16h  
Samedi 20 août 2022 de 08h à 12h  
Jeudi 25 août 2022 de 08h-12h et 13h-16h  
Samedi 3 septembre 2022 de 08h à 12h  
Vendredi 9 septembre 2022 de 08h à 12h

### PEET « Le Marocain »

Jeudi 11 août 2022 de 08h-12h et 13h-16h  
Lundi 22 août 2021 de 08h-12h et 13h-16h  
Mercredi 31 août 2022 de 08h-12h et 13h-16h  
Mardi 6 septembre 2022 de 08h-12h et 13h-16h

Le commissaire enquêteur formulera son rapport et ses conclusions dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, sauf demande motivée de prolongation. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront disponibles un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Sainte-Rose, à la préfecture de Saint-Denis et sur le site internet de la préfecture ([www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)).

Au terme de l'enquête publique, le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles relatifs aux aléas « inondation » et « mouvements de terrain » sur la commune de Sainte-Rose, éventuellement modifié, est approuvé par arrêté du préfet de La Réunion.